

CHARTe RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ

MODE D'EMPLOI UTILISATEUR

1. CRÉATION D'UN COMPTE UTILISATEUR.....	1
2. CONNEXION UTILISATEUR.....	4
3. MODIFICATION DU COMPTE UTILISATEUR.....	4
4. ENREGISTRER ET MODIFIER LES ENGAGEMENTS	5
5. VALIDER L'ADHÉSION À LA CHARTE.....	6

Accédez au site « **Charte régionale de la biodiversité** » :
<http://www.chartebiodiversite-idf.fr/>

1. CRÉATION D'UN COMPTE UTILISATEUR

Cliquez sur « **CRÉER UN COMPTE** » en haut à gauche du site



Un formulaire d'inscription s'ouvre. Il vous est demandé de remplir les différents champs. Les champs signalés par * sont obligatoires.

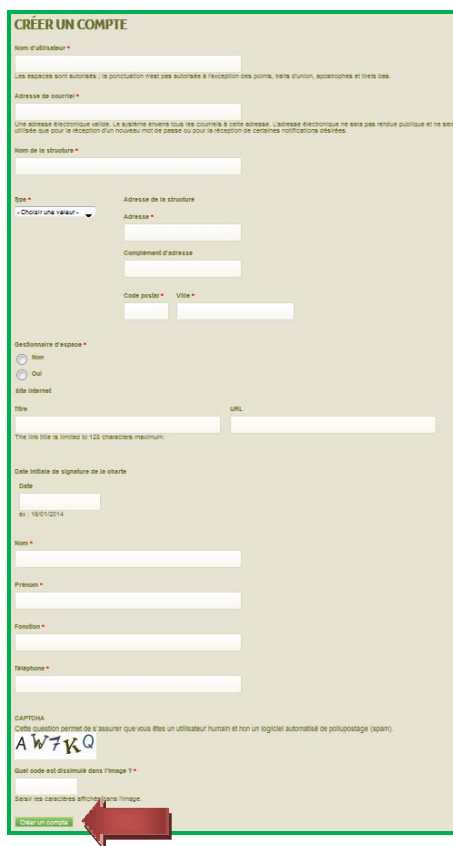
Le champ « **Type** » correspond aux différents types de structures regroupées ainsi :

CHARTRE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ

- **Collectivité** : communes, communautés de communes, département, région(s), État, syndicats mixtes ou intercommunaux, établissements publics... et centres d'études et de recherche (collèges 1, 2, 3 et 5 de Natureparif),
- **Association** : associations naturalistes et de protection de la nature (collège 4 de Natureparif),
- **Entreprise** : entreprises publiques et privées, chambres consulaires, syndicats et fédérations professionnelles (collèges 6 et 7 de Natureparif).

Il vous est également demandé la date à laquelle la charte a été signée pour la première fois avec la Région. Ce champ n'est pas obligatoire mais vous pourrez le remplir plus tard si vous n'avez pas l'information lorsque vous créez votre compte.

Lorsque vous avez rempli tous les champs obligatoires, cliquez sur « **Créer un compte** » en bas de la page.



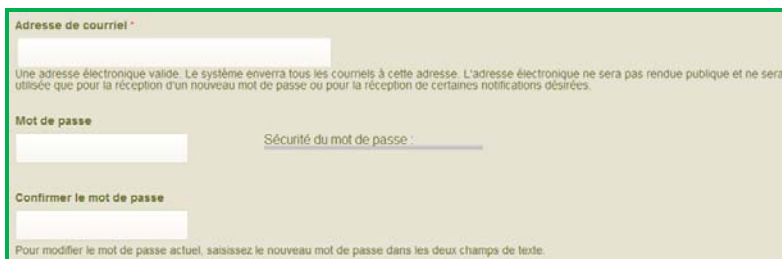
The image shows a web form titled "CRÉER UN COMPTE". The form contains several sections with input fields and labels:

- Nom d'utilisateur ***: A text input field.
- Adresse de e-mail ***: A text input field with a note: "Les espaces sont autorisés. La ponctuation n'est pas autorisée à l'exception des points, traits d'union, apostrophes et tirets bas."
- Nom de la structure ***: A text input field.
- Type ***: A dropdown menu with "Choisir une valeur..." selected.
- Adresse de la structure**: A text input field.
- Adresse ***: A text input field.
- Complément d'adresse**: A text input field.
- Code postal *** and **Ville ***: Two text input fields.
- Préférence d'envoi ***: Radio buttons for "Non" and "Oui".
- Site internet**: A text input field.
- Titre** and **URL**: Two text input fields.
- Une URL de site est limitée à 128 caractères maximum.**
- Date initiale de signature de la charte**: A date input field with "et : 18/01/2014" below it.
- Nom ***: A text input field.
- Prénom ***: A text input field.
- Fonction ***: A text input field.
- Téléphone ***: A text input field.
- CAPTCHA**: A section with the text "Cette question permet de s'assurer que vous êtes un utilisateur humain et non un logiciel automatisé de postage (spam)." and a CAPTCHA image showing "A W 7 K Q".
- Quel code est dissimulé dans l'image ? ***: A text input field.
- Saisir les caractères affichés dans l'image.**
- Créer un compte**: A green button at the bottom, with a red arrow pointing to it from the left.

Un message vous est automatiquement envoyé sur l'adresse courriel saisie dans le formulaire.

CHARTe RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ

Le message vous invite à cliquer sur un lien ou à le copier dans votre navigateur pour vous identifier. Vous arriverez sur un formulaire où il vous est demandé de saisir un « **Mot de passe** ». Ce « **Mot de passe** » ainsi que le « **Nom d'utilisateur** » (renseignés lors de votre inscription) vous seront demandés pour vous connecter à votre compte.



Adresse de courriel *

Une adresse électronique valide. Le système enverra tous les courriels à cette adresse. L'adresse électronique ne sera pas rendue publique et ne sera utilisée que pour la réception d'un nouveau mot de passe ou pour la réception de certaines notifications désirées.

Mot de passe

Sécurité du mot de passe :

Confirmer le mot de passe

Pour modifier le mot de passe actuel, saisissez le nouveau mot de passe dans les deux champs de texte.

Vous retrouverez dans ce formulaire les informations déjà saisies lors de votre inscription (Nom de la structure, Adresse de la structure, Type...) que vous pouvez modifier si vous le souhaitez ainsi que la possibilité d'ajouter le logo de votre structure (2 Mo maximum). Nous vous conseillons fortement de charger votre logo afin de garantir la meilleure visibilité possible de votre structure sur le site.



Nom *

Prénom *

Fonction *

Téléphone *

Logo de la structure

Parcourir... Aucun fichier sélectionné. Transférer

Les fichiers doivent peser moins de 10 Mo.
Extensions autorisées : png gif jpg jpeg.

Document de délibération d'adhésion à la charte

Parcourir... Aucun fichier sélectionné. Transférer

Les fichiers doivent peser moins de 10 Mo.
Extensions autorisées : txt doc docx xls xlsx pdf odt ppt pptx jpg.

Enregistrer

Lorsque vous avez saisi votre mot de passe, modifier vos informations si nécessaire et charger votre logo. Cliquez sur « **Enregistrer** » en bas de la page.

CHARTe RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ

2. CONNEXION UTILISATEUR

Vous pouvez accéder à votre compte utilisateur en entrant votre « **Nom d'utilisateur** » et votre « **Mot de passe** » dans les champs prévus à cet effet en haut du site.



Cliquez sur « **OK** » pour valider votre saisie et entrer dans votre compte utilisateur.

3. MODIFICATION DU COMPTE UTILISATEUR

Vous avez la possibilité de modifier les informations saisies lors de votre inscription sur le site. Pour cela, il faut vous connecter sur votre compte utilisateur via la procédure décrite dans le chapitre 2 « **CONNEXION UTILISATEUR** ».

Une fois connecté à votre compte utilisateur, cliquez sur « **MON COMPTE** » en haut du site.



Vous arrivez sur la fiche descriptive de votre structure. Cliquez ensuite sur « **Modifier** » pour accéder à vos informations et les modifier.



Tous les champs peuvent être modifiés. Les champs marqué par * doivent être obligatoirement renseignés.

CHARTe RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ

Une fois les modifications effectuées, cliquez sur « **Enregistrer** » en bas de la page pour les valider. Un message vous indique que vos changements ont bien été enregistrés.



4. ENREGISTRER ET MODIFIER LES ENGAGEMENTS

Pour renseigner les actions que vous avez déjà réalisées et celles pour lesquelles vous souhaitez vous engager, vous devez cliquer sur l'onglet « **Engagements** » dans « **MON COMPTE** ».



Vous arrivez sur une page qui liste les engagements et leurs actions par grande thématique. Pour indiquer les actions pour lesquelles vous souhaitez vous engager, cliquez sur la flèche à droite des engagements pour voir les actions correspondantes.

Pour chaque action, vous avez les possibilités suivantes :

- **Aucun** : vous ne souhaitez pas renseigner cette action pour le moment,
- **Réalisé** : vous avez déjà réalisé cette action,
- **À réaliser dans les trois ans** : vous souhaitez réaliser cette action ou elle est en cours de réalisation,
- **Non concerné** : cette action ne vous concerne pas, dans ce cas indiquez pourquoi.

Une fois votre choix fait, cliquez sur « **Valider** » pour enregistrer votre sélection. La validation doit se faire pour chacune des actions renseignées. Par défaut, toutes les actions sont validées sur « **Aucun** ».

Choix multiple Graduel
Récapitulatif des engagements

PRÉSERVER LE VIVANT ET SA CAPACITÉ À ÉVOLUER

Préserver le patrimoine arboré

- Identifier et cartographier finement le patrimoine arboré et le rendre disponible, via internet par exemple, pour le grand public (OpenData)
État : - Aucun - Valider
- Privilégier les plantations d'alignement d'essences locales variées plutôt que monospécifiques
État : - Aucun - Valider
- Maintenir et améliorer le patrimoine d'arbres en remplaçant tout arbre non concerné par un arbre d'essence locale sur place si possible
État : - Aucun - Valider
- Mettre en place une gestion écologique des arbres : taille douce pour éviter les arbres "totems" et les coupes rases, coupe progressive des alignements, prise en compte des périodes de floraison et de nidification pour la taille, maintien si possible d'un port libre, prévoir suffisamment large les fosses, laisser s'épanouir la flore locale à leur pied.
État : - Aucun - Valider

Accéder aux ressources

Préserver et aménager des haies favorables à la biodiversité

Cette opération doit être réalisée pour chacune des actions pour lesquelles vous souhaitez vous engager.

Si vous souhaitez changer l'état d'une action (par exemple passer une action de « **À réaliser dans les trois ans** » à « **Réalisé** »), sélectionnez le dans la liste déroulante et cliquez sur « **Valider** » pour enregistrer la modification.

Lorsque vous validez une action, votre structure apparaît dans le tableau des signataires. La fiche de la structure devient alors publique.

5. VALIDER L'ADHÉSION À LA CHARTe

Lorsque vous avez renseigné l'ensemble des actions de votre structure, vous devez valider votre adhésion à la Charte régionale de la biodiversité. Pour cela, une délibération est produite automatiquement à partir des actions renseignées. Cette délibération est disponible en cliquant sur l'onglet « **Modèle de délibération** » dans « **MON COMPTE** ».

Attention, ce document doit être téléchargé seulement après que vous ayez complété vos actions.

CHARTe RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ

Voir Modifier Engagements **Modèle de délibération** d'adhésion

STRUCTURE_TEST

Adresse de la structure:
84 rue de Grenelle
75007 PARIS

Type:
Association

Gestionnaire d'espace:
Oui

Surface en gestion estimée:
450ha

Dernière mise à jour:
16/01/2014 - 10:30

Adhérent:
Non

Vous obtenez alors un fichier au format PDF dans lequel apparaissent les actions renseignées. Ce document est un modèle pouvant servir de base à la délibération de votre structure. Vous n'êtes pas obligé de reprendre le document tel quel mais vous devez obligatoirement afficher les actions renseignées.

Quand votre délibération d'adhésion à la charte a été validée par votre instance décisionnelle, elle doit être chargée sur le site. Pour ce faire, vous devez vous rendre sur « **MON COMPTE** » puis dans l'onglet « **Modifier** ».

Document de délibération d'adhésion à la charte

Parcourir... Aucun fichier sélectionné. Transférer

Les fichiers doivent peser moins de 10 Mo.
Extensions autorisées : txt doc docx xls xlsx pdf odt ppt pptx jpg.

Enregistrer

En bas de la page, vous serez invité à charger votre délibération sur le site. N'oubliez pas d'enregistrer, une fois le document transféré.

Votre adhésion a la Charte devient alors effective, et le logo de votre structure apparait en page d'accueil du site « **Ils se sont engagés** ».

Vous pourrez également télécharger un certificat d'adhésion, via « **MON COMPTE** » dans l'onglet « **Certificat d'adhésion** ».

CHARTRE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ

Récapitulatif de l'ensemble des engagements et actions

Vous pouvez consulter l'intégralité des engagements et actions proposées, quelle soit le type d'acteurs ou les milieux concernées dans le document PDF récapitulatif, téléchargeable en page d'accueil. Ce document vous aidera à préparer la saisie en ligne.

Engagements (Charte régionale)	Action 1	Action 2	Action 3	Action 4	Action 5
	Préserver le vivant et sa capacité à évoluer				
Préserver le patrimoine arboré	Identifier et cartographier finement le patrimoine arboré en le rendant disponible, via notamment par exemple, pour le grand public (OpenStreetMap)	Maîtriser ou augmenter le nombre d'arbres en remplaçant tous arbres abattus par un nouveau sujet d'essence locale sur place si possible	Mettre en place une gestion biologique des arbres : taille raisonnée pour éviter les arbres "hérissons" et les coupes nettes, coupe progressive des engagements, éviter en compte des périodes de floraison et de fructification pour la faune, maintenir si possible d'un point fixe, prévoir suffisamment large des fossés, éviter d'éclaircir la fave locale à leur pied	Privilégier les plantations d'alignement d'espèces locales variées plutôt qu'hétérogènes	Conservier des vieux arbres, des arbres vieux ou du bois mort sur place (si en abondance)
Préserver et aménager des haies favorables à la biodiversité	Identifier et cartographier finement les haies et parcs territoriaux. Maintenir les haies existantes et en planter de nouvelles.	Préférer des essences locales (privilégier les dimensions finales des arbres pour éviter un entretien trop fréquent)	Garder des haies vives, non taillées. En cas de taille absolument nécessaire, choisir l'époque la moins nuisable pour la faune et ses habitants.	Planter la solution nécessaire pour répondre aux problématiques d'érosion et partager aux communes	
Refuser la production et l'usage d'organismes génétiquement modifiés en milieux ouverts	Refuser de manière absolue de financer à des entreprises ou des installations agricoles, semi-industrielles ou industrielles le GMO		Refuser de produire ou d'implanter des produits issus d'OGM		Prevenir dans les achats l'emballage des produits agricoles à partir d'éléments OGM
Préserver et conserver des espaces accueillants pour la faune et la flore	Prendre en compte la biodiversité dans le cas de travaux ou de réaménagements (protection des arbres, zones de reproduction et de nidification.)	Instaurer si nécessaire et possible des plans de faune type de bois mort, végétation à oiseaux et à chiroptères, habitats à insectes... avant le pont d'eau	Traiter la flore opportuniste (taillis, plants d'arbre...) et sensibiliser à son acceptation	Conservier ou entretenir le bâti des installations, charnières, petites cavités, murs en pierres sèches.	Végétaliser murs et toitures de manière favorable à la biodiversité
Végétaliser durablement	Évaluer le facteur de terre des prairies et évaluer au mieux l'état de santé des zones pastorales/prairiales	Privilégier les espèces locales de vivaces, aromatiques, de légumineuses et les mellifères	Prendre les plantations d'espèces pastorales/semi-pastorales		Remplacer l'irrigation sauf pour les nouvelles plantations le temps de leur installation
Limiter l'éclairage nocturne	Éviter tout éclairage direct du ciel nocturne	Privilégier l'allumage d'éclairages lumineux hors période d'activité et limiter l'éclairage des monuments historiques		Démarche ou éliminer l'éclairage public entre 23h et 5h	Supprimer l'éclairage public des zones de circulation hors agglomération
Préserver, diversifier et promouvoir les espèces cultivées (locales et anciennes)	Régionaliser et/ou protéger les verges anciens existants	Planter des légumes locaux	Planter des arbres fruitiers locaux de variétés locales et diversifiées	Favoriser la conservation et la reproduction des espèces patagées et fruitières locales	Démarche de marketing non marchand, des plants et produits patagés et fruitières locales
Préserver et restaurer des espèces rares et corridors écologiques	Préserver les habitats vifs et naturels existants le long des infrastructures (zones de protection...)	Étudier, diagnostiquer et cartographier les milieux naturels (jusqu'en milieu urbain) (y compris dans les zones d'urgence ou délaissées d'urbanisme)		Instaurer les outils réglementaires existants pour protéger durablement les espèces rares et corridors écologiques (DSC, RI, APPE, en accord avec l'article L333-8.7 du code de l'environnement qui permet de protéger des éléments de paysage : murets, bosquets, haies, etc.)	Créer des passages à faune pour établir les corridors (passage grande faune, crapauds, herminettes...)
Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau	Sensibiliser, limiter et lutter contre toutes les pollutions à l'échelle du bassin versant	Maintenir la dynamique naturelle en adoptant une gestion extensive	Restaurer les berges	Déclarifier, débarrasser et ramener à l'état de non contrôle	Recueillir les cours d'eau sensibles
Mettre en oeuvre une gestion écologique des espaces en haie, prairie et zones à faible densité de population	Avec une zone de prairie naturelle en haie agricole ou agricole	Évaluer le produit de la fauche des prairies pour valoriser (fourrage, compostage, méthanisation...)	Avec une zone de prairie naturelle en pâturage	Avec une zone naturelle d'écote restreinte ou public (zones protégées...)	Avec une zone naturelle d'écote libre ou public
Traiter la végétation opportuniste sur les délaissés urbains	Traiter la végétation opportuniste sur les délaissés urbains	Restaurer et cartographier tous les délaissés	Traiter la flore opportuniste et améliorer sa gestion en adoptant dans les communes et territoires de gestion	Planifier un diagnostic écologique de ces zones afin d'identifier les enjeux	Privilégier dans les documents d'urbanisme les zones ayant une fonction de connectivité entre espaces naturels
Protéger les milieux naturels	Réaliser des inventaires habitats, flore et faune	Élaborer un plan de gestion plurimillénaire	Ne pas introduire d'espèces exotiques dans les milieux naturels	Préserver, entretenir, diversifier les milieux : milieux humides, aquatiques, prairies et des milieux de transition...	Élaborer les outils réglementaires existants pour protéger durablement les espèces rares et corridors écologiques (DSC, RI, APPE, en accord avec l'article L333-8.7 du code de l'environnement)
Préserver les zones humides	Identifier et cartographier les zones humides de son territoire	Pratiquer une gestion favorable aux continuités écologiques en zones humides (éviter le peuplier jusqu'à la limite de protection)	Augmenter la potentialité d'accueil des zones humides (éviter le peuplier jusqu'à la limite de protection pour les zones humides)	Régionaliser des zones humides (sauver les peupliers, supprimer les orangiers...)	Augmenter les fonctions écologiques des zones humides (zone d'expansion des crues...)
Préserver les mares	Identifier et cartographier les mares de son territoire	Restaurer, si nécessaire, en pratiquant une gestion écologique des mares existantes	Restaurer, si nécessaire, en pratiquant une gestion écologique des mares existantes		Créer de nouvelles mares favorables à la biodiversité
Réaliser des chantiers à faible nuisance	Déposer la charte de chantier à faible nuisance de la Région Île-de-France	Protéger les arbres présents sur le site	Limiter le tassement des sols	Étre attentif au cycle de vie des espèces animales présentes sur le site (amphibiens, oiseaux, insectes, amphibiens...)	Régionaliser, limiter et éliminer sur site des zones sensibles, en respectant les horaires réglementaires afin de conserver le banque de graines existante
Étudier l'implantation des constructions en fonction du site	Prendre la consultation dans les zones, faire l'objet d'un état particulier au titre de la rubrique en instruction par Natura 2000, Natura 2000.	Limiter les impacts de tout projet (diagnostique, études d'impacts, mesures d'atténuation)	Comprendre si possible le site (environnement le projet) ou à proximité	Prévoir des mesures de compensation en site ou hors site	Remplacer la construction en cas de dégradation importante des milieux (zones humides, aquatiques, forêts âgées)
Limiter l'implantation et la dégradation des sols	Limiter au strict nécessaire les zones aménagées, et favoriser la délimitation stricte	Appliquer un coefficient de végétalisation lors des opérations de construction en milieu urbain	Pour les espaces de voirie et de stationnement, privilégier les revêtements perméables (porphyre, terrepiètre, pavés enherbés, etc.)	Désamalgamer toutes les surfaces imperméabilisées qui provoquent l'érosion	Construire les bâtiments sur pieux pour conserver les fonctionnalités du sol
Limiter la fragmentation des habitats naturels par les infrastructures et assurer la restitution des continuités	Éviter la création de barrières infranchissables pour la faune dans les nouveaux aménagements	Privilégier les alignements et les bordures des infrastructures linéaires en gestion écologique (végétation)	Instaurer dans les outils d'urbanisme ou les chartes des charges la perméabilité des barrières (exemple : surélévation de 30 cm des clôtures)		Remplacer la barrière des infrastructures linéaires par la faune à l'échelle d'aménagements adaptés

http://www.chartebiodiversite-idf.fr/sites/default/files/Tableau_engagements%26actions.pdf

Pour plus d'informations :

Natureparif - Marjorie MILLES

Marjorie.milles@natureparif.fr - 01 83 65 40 26

Mode d'emploi de la Charte :

http://www.chartebiodiversite-idf.fr/sites/default/files/MODE_EMPLOI_CHARTES.pdf

natureparif
Agence régionale pour la nature et la biodiversité

île de France